



RÉSEAU DES SITES RIVIÈRE SAUVAGE LABELLISÉS

COMMUNIQUÉ DU 12 NOVEMBRE 2019

LE RÉSEAU RIVIÈRES SAUVAGES » SE REUNIT!

Réunion annuelle des gestionnaires des Rivières labellisées

les 14 & 15 Novembre 2019 à Bourg en Bresse

C'est à Bourg en Bresse, dans le département de l'Ain qui comporte déjà 4 rivières labellisées et qui gèrent 3 sites « Espaces naturels sensibles, que se déroulera la quatrième réunion annuelle du réseau des « Sites Rivières Sauvages labellisés ». Alors que l'ARRS compte à présent 21 sites et 26 rivières labellisées (5 nouvelles rivières l'ont été en 2019), les gestionnaires du label ainsi que les territoires vont se retrouver pour travailler au nouveau programme 2020/2022 et préparer la transition. C'est aussi l'occasion d'échanger les bonnes pratiques et les retours d'expériences.

Département pilote, l'Ain a déjà 4 rivières labellisées sur son territoire : la Valserine, La Dorche, la Vézéronce et l'Arvière. La Pernaz, 5^e rivière sera labellisée au début de l'année 2020. Mélanie Taquet, chargée de mission Rhône Méditerranée et Corse anime et coordonne son territoire tout en gérant 3 espaces naturels sensibles. Au moment du renouvellement du label pour la Valserine, il était tout naturel de se retrouver dans l'Ain pour cette quatrième réunion et de montrer le dynamisme d'une association en pleine évolution.

L'ASSOCIATION DU RÉSEAU DES RIVIÈRES SAUVAGES EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

Depuis décembre 2018, l'Association du Réseau des Rivières Sauvages a repris la quasi-totalité du programme national et européen « Rivières sauvages » autrefois dévolu à ERN. Cette réorganisation a nécessité d'opérer une phase de transition et de changer la présidence en cours d'année. C'est actuellement Marie-Pierre Medouga qui la préside. Martin Arnould restant le président du Fonds pour la Conservation des Rivières sauvages. C'est donc une gouvernance bicéphale pour le programme des Rivières sauvages.

Aujourd'hui, cette association (loi 1901), sise à Rumilly (74) :

- reçoit les subventions publiques,
- perçoit les cotisations des gestionnaires et porteurs de projet,

.../...

- engage les salariés et prestataires dédiés à ce projet,
- traite avec les institutions et les pouvoirs publics,
- coordonne et anime les actions sur le territoire national.

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, rattaché à l'Association du Réseau des Rivières Sauvages, est quant à lui, l'outil financier dédié au mécénat et aux partenariats privés.

Les deux structures sont d'intérêt général.

Le réseau des Rivières sauvages aujourd'hui regroupe 21 structures publiques et privées de divers horizons et des territoires ruraux : syndicats de rivières, scientifiques, Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux, conseils départementaux, Communautés de Communes, Fédérations départementales pour la Pêche, AAPPMA (s), ONG (s) de conservation, etc. Ce réseau un lieu d'échanges, d'expérimentations, d'expertise et de mutualisations des savoir-faire.

Cette année, la réunion a pour but de cocréer le programme d'actions qui sera présenté à l'AFB et aux ministères dédiés. Articulée sur une journée et demi, cette réunion alternera les réunions en plénière autour d'enjeux nationaux : réflexions sur la personnalité juridique des rivières, les financements d'outils de conservation territoriaux, le dérèglement climatique et les ateliers pratiques.

Un cocktail de bienvenue auquel participeront les mécènes et les partenaires Rivières sauvages se tiendra à 19h le 14 novembre ainsi qu'au point-presse.

INFORMATIONS PRATIQUES (DÉTAILS DU PROGRAMME EN PIÈCE JOINTE)

- *Accueil jeudi 14/11 à partir de 13h30 h au Technopole Alimentec de Boug en Bresse*
- *14 h 30/18 h 30 : échanges en plénière et en atelier*
- *19 h point-presse et cocktail de bienvenue avec les partenaires et les mécènes.*
- *Vendredi 9 h - 12 h 30 travail en salle avec deux tables rondes*
- *Vendredi 14 h - 17h travail en salle.*
- *Fin du programme 17 h 30.*

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE :

- *Sur le Réseau : www.rivieres-sauvages.fr*
- *Les actions du Fonds et les actions à financer : <https://conservation.rivieres-sauvages.fr/>*

CONTACTS

Mélanie Taquet : Chargée de mission Territoire Rhône Méditerranée Corse :
06 16 68 60 79 – melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr

Denis Caudron : Développement du Réseau et partenariats :
06 85 31 40 06 - denis.caudron@rivieres-sauvages.fr

Marie Pierre Medouga : Communication, Mécénat et Relations médias
06 22 78 71 38 – communication@rivieres-sauvages.fr – www.mp-c.eu